

augmentent le prix des produits canadiens à tel point qu'il est devenu difficile de produire davantage.

Si nous voulons exporter à bon marché et obtenir de la marchandise à exporter à meilleur compte, nous devons premièrement réduire nos taux d'intérêt, ce qui paralyse l'industrie canadienne. Nous devons, de plus, réduire les impôts, réduire certaines taxes et certains droits d'exportation pour concurrencer n'importe quel pays. De la production, nous pouvons en faire davantage, monsieur le président. Il existe une surproduction d'une cinquantaine de milliards de dollars en 1974, s'il existe une surproduction, nous avons certainement des marchandises à exporter. Mais vu que nous sommes obligés d'importer à peu près pour l'équivalent, cela ne change pas nos comptes nationaux. Alors, nous sommes obligés, monsieur le président, de produire à meilleur marché si nous voulons faire vraiment de l'exportation. Pour produire à meilleur marché, il y a toutes sortes de moyens à prendre. Ces moyens sont logiques et doivent faire l'objet d'études. Il faut repenser plusieurs choses dans notre économie. Il y a des réformes à faire dans divers secteurs de l'économie si nous voulons vraiment être capables de produire ici à meilleur compte, et si nous voulons vraiment devenir un pays exportateur. Nous sommes capables de produire toutes sortes de denrées. Nous avons au Canada, monsieur le président, tout ce qu'il faut. Nous avons l'«engineering» voulu, les industries modernisées voulues pour le faire.

Dans le domaine alimentaire, par exemple, nous aurions pu, en 1973, produire au moins 10 p. 100 de plus. La production nationale aurait pu être d'au moins 10 p. 100 supérieure, et si nous mettions à la disposition des cultivateurs des crédits à faible taux d'intérêt, leur permettant ainsi d'acheter les instruments aratoires dont ils ont besoin, et même en accordant l'escompte compensé sur certaines machines aratoires ou sur certaines machines utilisées dans le commerce et dans l'industrie, nous pourrions produire à bien meilleur compte. Et si nous abaissions les taux d'intérêt ce qui est le facteur le plus important, nous pourrions abaisser le coût de la production.

Nous avons présentement une cinquantaine de milliards de surplus en capitalisation, et toute cette surproduction est entassée dans les entrepôts, dans les grands magasins, et cela est financé par la formule financière bancaire à 12 p. 100 d'intérêt, ce qui n'est pas de nature à abaisser le prix des produits. Pour abaisser le prix des produits nous pourrions financer tous ces stocks, tous ces inventaires, à des taux d'intérêt beaucoup plus bas, et nous pourrions ainsi, monsieur le président, faire face à l'importation dans toutes sortes de secteurs. C'est surtout sur ce point que je voulais insister.

Il y aurait tellement de choses à dire sur ce bill, mais d'autres députés ont touché à toutes sortes de sujets, et je ne voudrais pas répéter ce qui a déjà été dit. Mon préopinant tout à l'heure a presque prononcé le même discours que le mien. Je voulais dire à peu près ce qu'il a dit. Alors, dans ces conditions, vu que bien des choses ont été dites, je conclurai ici mes remarques.

[Traduction]

**M. Bill Kempling (Halton-Wentworth):** Monsieur l'Orateur, j'ai quelques commentaires au sujet du Bill C-4 qui modifie la loi sur les licences d'exportation et d'importation. Le gouvernement a sans doute voulu une fois de plus apaiser le NPD en présentant ce projet de loi. On se demande s'il résulte d'un autre appel téléphonique entre le député de York-Sud (M. Lewis) et le premier ministre (M. Trudeau).

*Licences d'exportation et d'importation—Loi*

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Vous n'êtes pas sincère!

**M. Kempling:** Mais si, mon honorable collègue. Il y a dans ce projet de loi des éléments cachés qui exigent des explications. Par exemple, pourquoi le gouvernement veut-il que cette loi expire le 31 juillet 1974 pour devenir ensuite loi permanente? Ce bill soustrait la loi au contrôle du Parlement et la place entre les mains du gouverneur en conseil. Elle lui accorde le contrôle entier sur la loi sur les licences d'exportation et d'importation. C'est là un autre cas où le Parlement trompe le gouvernement et enlève à la Chambre tout droit de regard sur le commerce fait en vertu de la loi sur les licences d'exportation et d'importation. Il s'ensuit une situation où le gouverneur en conseil peut, grâce à un décret du conseil, exercer un contrôle considérable sur ce qui a toujours été un marché relativement libre.

Pendant des années, nous avons tâché d'accéder à certains marchés d'exportation. Nous découvrons maintenant qu'on nous refusera peut-être certains de ces marchés si un produit figure sur une liste donnée. Nous devrions transformer un plus grand nombre de richesses naturelles au Canada, j'en conviens, mais il faut le faire dans le contexte de l'approvisionnement mondial. Si, par exemple, nous expédions moins de cuivre en Norvège ou au Japon à la suite d'une mesure prise par le gouverneur en conseil, perdrons-nous ce marché dont pourra alors profiter le Chili ou un autre producteur de cuivre qui n'est pas soumis à ces restrictions?

Comment ces modifications s'inscrivent-elles dans le cadre des négociations du GATT? Ne s'agit-il pas en fait d'un autre tarif? Ne participons-nous pas d'une part à des négociations aux conférences du GATT en vue d'un accès moins restreint aux marchés et d'une réduction générale des tarifs pour imposer d'autre part de nouveaux genres de tarifs en confiant au gouverneur en conseil la réglementation des licences d'exportation et d'importation? Quand cette mesure législative sera renvoyée au comité, le ministre devra nous dire où cette question se situe dans le contexte global de notre commerce. Où ces modifications s'inscriront-elles dans le contexte global des transports? Quels frais de transport s'appliqueront aux richesses naturelles partiellement transformées dont nous parlons actuellement?

Nous savons ce qui est arrivé à la production de tourteaux de colza dans l'Ouest canadien. L'absence d'une politique globale a coûté aux contribuables canadiens des centaines de millions de dollars ces quelques dernières années. Ainsi, lorsqu'on présente au Parlement la moitié seulement d'une politique, ou sème la zizanie. A mon avis, tout ce qu'on cherche c'est à calmer le NPD.

● (2110)

Si nous avions une loi parallèle prévoyant qu'on encourage l'industrie à transformer davantage de matières premières ou de ressources naturelles, ou que notre programme sera étalé sur une certaine période pour permettre à nos clients outre-mer de s'adapter à notre nouvelle politique, ou encore que nos négociateurs du GATT prévoient qu'un certain pourcentage de nos ressources naturelles sera transformé et que ce pourcentage augmentera dans un certain délai jusqu'à ce que nous atteignons un niveau optimum, je dirais alors qu'il s'agit d'un bill d'une certaine valeur. Nous allons poser ces questions au ministre et lui demander qu'il nous réponde en comité.

Maintenant, nous confions au gouverneur en conseil le pouvoir de limiter l'exportation de certaines marchandises